

République française

Département du CANTAL

MARCENAT - Commune

Séance du 31 mars 2026

Membres en exercice :
15

Date de la convocation : 26 mars 2026

Présents : 13

Le trente et un mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe VIALLE

Votants: 15

Présents : Philippe VIALLE, Thierry MAIGNE, Aurélie GUERIN-FOURNIER, Lionel DUBOIS, Jean-Paul LEMMET, Marie-Josèphe SABATIER, Yves HERAULT, Eric BARBAT, Ingrid MOUTIER, Véronique GRANIER, Maud GERMAIN, Emilie RISPAL, Matthieu AIGUESPARSES

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Luc CHARBONNEL représenté par Thierry MAIGNE, Léa MONIER représentée par Philippe VIALLE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Josèphe SABATIER

Objet: Adoption du PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2026 - DE_019_2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 mars 2026.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 mars 2026.

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Président de séance
Philippe VIALLE

Le Secrétaire de séance
Marie-Josèphe SABATIER

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026

Date de reception de l'AR: 07/04/2026

015-211501143-DE_019_2026-DE

A G E D I

Procès verbal

Le lundi 09 mars 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Colette PONCHET-PASSEMARD.

Secrétaire de la séance : Aurélie GUERIN-FOURNIER

Présents : Colette PONCHET-PASSEMARD, Anne MONTEIL-GRY, Philippe SARANT, Philippe VIALLE, Monique ROQUE-MARMEYS, Fabien COURSOLLE, Aurélie GUERIN-FOURNIER, Lionel DUBOIS, Jean-Paul LEMMET

Représentés : Martine PAPON-GIRAL représentée par Aurélie GUERIN-FOURNIER, Patricia CHARBONNIER représentée par Philippe VIALLE, Jérémy BESSON représenté par Philippe SARANT

Absents : Alain BARADUC, Daniel CROS

Délibérations du conseil :

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026 (N° DE_009_2026)

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 février 2026.

Délibération : adoptée

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE DE MARCENAT (N° DE_010_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	251 653,65	0,00	27 085,89	0,00	278 739,54
Opérations exercice	692 214,92	870 564,21	379 969,92	429 188,37	1 072 184,84	1 299 752,58
Total	692 214,92	1 122 217,86	379 969,92	456 274,26	1 072 184,84	1 578 492,12
Résultat de clôture		430 002,94		76 304,34		506 307,28
Restes à réaliser	0,00	0,00	273 073,20	56 898,00	273 073,20	56 898,00
Total cumulé	0,00	430 002,94	273 073,20	133 202,34	273 073,20	563 205,28
Résultat définitif		430 002,94	139 870,86			290 132,08

le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT de 430 002,94

RESTES A REALISER :

* en Dépenses d'Investissement de 273 073,20 € :

3 100 € Convention pour une M.OE – Aménagement de la place du Godde, 7 000 € Fouilles d'un carré au cimetière pour création d'emplacement et achat d'un radar pédagogique, 500 € SYTEC traitement des déchets de l'ancienne décharge, 6 967.20 € solde remplacement des menuiseries à la Mairie, 194 136.00 € travaux de restauration des retables de l'Eglise, 51 168 € remplacement cuve et bacs + honoraires section du Godde - La Traverse - Le Fayet, 10 052 € solde portes et « œil de bœuf » Mairie ;

* en Recettes d'Investissement de 56 898.00 € :

17 720.00 € subvention agence eau et CD15 pour suppression d'une décharge sauvage en bord de cours d'eau, 30 996 € Feader et Région AURA pour section du Godde – La Traverse – Le Fayet, 8 182 € subvention DETR pour rénovation énergétique des bâtiments communaux ;

soit un résultat d'ensemble fonctionnement/investissement positif de 290 132,08 €.

+ PRESENTATION DU CA DES SECTIONS

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni et présidé par Madame Anne MONTEIL-GRY, 1^{ère} adjointe, vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DES COMPTES DE LA COMMUNE DE MARCENAT (N° DE_011_2026)

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 430 002,94
- décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	251 653,65
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	304 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	178 349,29
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	430 002,94
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	430 002,94
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	290 132,08
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Présents : Colette PONCHET-PASSEMARD, Anne MONTEIL-GRY, Philippe SARANT, Philippe VIALLE, Monique ROQUE-MARMEYS, Fabien COURSOLLE, Aurélie GUERIN-FOURNIER, Lionel DUBOIS, Jean-Paul LEMMET, Alain BARADUC,

Représentés : Martine PAPON-GIRAL représentée par Aurélie GUERIN-FOURNIER, Patricia CHARBONNIER représentée par Philippe VIALLE, Jérémy BESSON représenté par Philippe SARANT

Absent : Daniel CROS

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (N° DE_012_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	27 347,23	0,00	191 651,90	0,00	218 999,13
Opérations exercice	138 373,61	151 056,71	192 415,28	66 810,60	330 788,89	217 867,31
Total	138 373,61	178 403,94	192 415,28	258 462,50	330 788,89	436 866,44
Résultat de clôture		40 030,33		66 047,22		106 077,55
Restes à réaliser	0,00	0,00	58 530,00	90 531,10	58 530,00	90 531,10
Total cumulé	0,00	40 030,33	58 530,00	156 578,32	58 530,00	196 608,65
Résultat définitif		40 030,33		98 048,32		138 078,65

- Excédent 40 030,33 € au titre du fonctionnement
- Excédent de 98 048,32 € au titre de l'investissement,

RESTES A REALISER :

- En Dépenses d'investissement de 58 530,00 € :
4500 € étude patrimoniale du réseau d'Eau Potable CIT pour Fontbesse, 3 000 € appareil de recherche de fuites, 800 € honoraires du CIT pour la réhabilitation du système d'assainissement collectif, 11 000 € fourniture et pose d'un surpresseur au château d'eau de Rochemont, 5 000 € étude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation des services eau et assainissement (Programme Artense), 4 200 € cartographie réseau AEP programme HTC, 30 030€ réhabilitation du réseau assainissement 1^{ère} tranche ;
- En Recettes d'investissement de 90 531,10 € :
3 750 € solde subvention travaux de sectorisation - Fontbesse, 34 625 € subvention étude sectorisation de Fontbesse, 27 055.10 € subvention diagnostic assainissement, 25 101 € subvention agence de l'eau Adour Garonne et CD15 pour la réhabilitation du réseau d'assainissement 1^{ère} tranche.

Soit un résultat d'ensemble positif de 138 078,65 €

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni et présidé par Madame Anne MONTEIL-GRY, 1^{ère} adjointe, vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DES COMPTES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (N° DE_013_2026)

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 40 030,33
- décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	27 347,23
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	12 683,10
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	40 030,33
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	40 030,33
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	40 030,33
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

DELIBERATION RELATIVE A LA CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE (N° DE_014_2026)

Madame le Maire rappelle l'objet de cette convention qui doit permettre à la commune d'être aidée pour le diagnostic des murs qui soutiennent les retables (objet du chantier de restauration et de remise en place).

La Fondation du patrimoine dans ce « programme de sauvegarde », propose une aide financière de 9 000 € pour l'étude des travaux à faire après la dépose des retables estimée à 15 000€ -

L'impératif pour bénéficier de cette aide réside dans le fait qu'il doit y avoir un début d'exécution de cette étude courant 2026. (sauf sur demande express et motivée).

Madame le Maire rappelle que ce dossier communal fait partie des 103 dossiers bénéficiaires de la Fondation du Patrimoine.

Après discussion, le Conseil Municipal se prononce et DECIDE à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les termes financiers de la convention avec la Fondation du Patrimoine,
- CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives liées à ce dossier,
- D'INSCRIRE au budget 2026 les crédits nécessaires à sa réalisation

Délibération : adoptée

DELIBERATION RELATIVE AUX DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT DU RUISSEAU DES RENARDS (N° DE_015_2026)

Madame le Maire rappelle l'information pour ce chantier qui a été faite par le technicien rivière de HTC en préambule du dernier Conseil Municipal. Monsieur Mathieu LE PAVOUX nous a expliqué que, le pont du ruisseau des Renards, au village du Godde, n'est plus suffisamment franchissable pour l'usage actuel des parcelles agricoles attenantes. De plus, celui-ci est composé de deux buses béton ayant pour conséquence des impacts sur la continuité écologique (libre circulation piscicole et sédimentaire).

Des travaux sont souhaités afin d'améliorer le franchissement via un nouvel ouvrage à fond libre.

Le ruisseau des Renards étant un affluent du Bonjon avec des capacités écologiques fortes, des financements sont possibles sur ce projet. (Le Bonjon labellisé « Rivière Sauvages »).

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est détaillé ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES		
Nature	Montant (HT)	Nature	Montant	Taux
Travaux de réfection du point de franchissement du ruisseau des Renards – Le Godde	16 000 €	Agence de l'eau Adour Garonne	9 600 €	60%
		Conseil départemental du Cantal	3 200 €	20%
		Fédération de pêche du Cantal	800 €	5%
		Autofinancement de la commune	2 400 €	15%
TOTAL	16 000 €	TOTAL	16 000 €	100 %

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'ENTREPRENDRE la réalisation de ce chantier et d'accepter le tableau de financement proposé ci-dessus,

D'AUTORISER le Maire à solliciter les partenaires financiers pour ce projet : L'Agence de l'Eau Adour Garonne – Le Conseil Départemental du Cantal – La Fédération de Pêche du Cantal -

D'AUTORISER le Maire à solliciter des entreprises pour l'établissement de devis,

D'AUTORISER le Maire à déposer un dossier réglementaire Loi sur l'eau auprès de la DDT du Cantal,

D'INSCRIRE le financement communal au budget 2026 de la Commune,

Et CHARGER le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives et financières pour cette réalisation

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

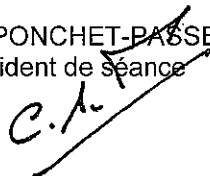
- RD 36 Route de la Prade courrier CD 13/02/2026
Madame le Maire fait lecture du courrier reçu en provenance du Pole Appui Territorial du CD 15, nous informant de la programmation des travaux de mise en place d'un nouveau revêtement sur la RD36 - Ces travaux étaient attendus depuis plus d'un an et figuraient déjà dans le budget 2025. Donc il sera nécessaire de les réinscrire au budget 2026. Madame le Maire rappelle que pour ce programme le Conseil Municipal avait également prévu la réfection des trottoirs et des deux parkings. (Route de la Prade, de la place de la Petite Fontaine aux dernières maisons).
- Convention de participation prévoyance – Evolution législatives et conséquences
Courant 2025, le Conseil Municipal avait donné son accord pour participer à la procédure pour le renouvellement de la convention de participation en matière de prévoyance du Centre de Gestion. La Loi du 23 décembre 2025 n°2025-1251 est venue transposer dans le Code général de la fonction publique les stipulations de l'accord collectif national du 11 juillet 2023. Cette loi généralise le recours aux contrats collectifs à adhésion obligatoire en matière de prévoyance et instaure une participation minimale de l'employeur fixée à 50% des cotisations afférentes aux garanties minimales du contrat. Compte tenu de ces nouvelles dispositions législatives, incompatibles avec les modalités de la procédure engagée, le Centre de Gestion a décidé de déclarer sans suite la publication en cours et donc de relancer une nouvelle procédure d'appel d'offre.
- Bilan du « CINE MO » - Madame Le Maire rend compte du succès des séances programmées dans le cadre du « Ciné Mo ». Succès auprès des plus jeunes dans le cadre scolaire que des plus grands. Tous les participants regrettant que ce beau camion ne vienne pas plus souvent dans notre village. Il faut remercier l'initiative de « Hautes Terres Communauté » pour la mise en place de ce programme que nous avons accueilli avec grand plaisir.
- Cérémonie du 19 mars – Madame le Maire invite le Conseil Municipal à participer à la cérémonie organisée par la FNACA, le 19 mars prochain. Messe à 11 heures puis dépôt de gerbe au monument aux morts.
- Suite « rivières sauvages » phase étude paysagère – Dans le cadre du programme départemental « rivières Sauvages Bonjon, figure une action concernant une étude paysagère autour de la cascade du Bonjon.
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cette étude initiative du CD15 débute cette semaine. Pour une attribution du chantier début avril 2026. Le responsable Monsieur Xavier Barbeau souhaite associer l'association du patrimoine de Marcenat à cette opération.
- La coupe de la Forêt sectionale de Serres doit être rapidement programmée. Dans un premier temps il est nécessaire de refaire la liste des affouagistes et trouver les trois garants. De nouveaux habitants sont venus se proposer. Il y a nécessité à rappeler à tous, les conditions requises pour être affouagiste.
- Toutes les sections bénéficient d'un dégrèvement sur la taxe foncière, pour cause de sécheresse été 2025 (les sommes varient entre 500€ et 900€).
- La fin du mandat de notre équipe sera effective le soir de l'élection du nouveau Maire et des Adjoints. Ce qui entraîne également la fin du mandat des Conseillers Communautaires. Cependant, la fin du mandat de Vice-Président ne sera effective qu'après l'élection du Président et des VP de Hautes Terres Communauté (le 30 mars 2026).
- Planning définitif des présences pour le scrutin de la journée du 15 mars 2026 est adopté.

Séance clôturée à 19h30

Anne GRY- MONTEIL
Président de séance



Colette PONCHET-PASSEMARD
Président de séance



Aurélien GUERIN-FOURNIER
Secrétaire de séance

